



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/SC.3/AC.5/8 1/
23 novembre 1998

Original : FRANÇAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Comité préparatoire établi conjointement
par la CCNR, la Commission du Danube et
la CEE-ONU, en vue de l'élaboration de la
Convention relative au contrat de transport
de marchandises en navigation intérieure
(sixième session, 1 - 5 février 1999)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SIXIEME SESSION
qui se tiendra en Slovenie**

- | | | |
|----|--|--|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | TRANS/SC.3/AC.5/8 |
| 2. | Présidence et vice-présidence | |
| 3. | Approbation définitive des décisions
prises par le Comité préparatoire au
cours de sa cinquième session | TRANS/SC.3/AC.5/7 |
| 4. | Examen du projet de Convention relative
au contrat de transport de marchandises en
navigation intérieure et ses annexes
(protocoles 1 et 2) | TRANS/SC.3/AC.5/1997/1
et Add.1
TRANS/SC.3/AC.5/1997/2
TRANS/SC.3/AC.5/1997/3
TRANS/SC.3/AC.5/1997/4
TRANS/SC.3/AC.5/1997/5
et Add.1 |

1/ Diffusé par la Commission centrale pour la navigation du Rhin
(CCNR) sous la cote CMNI/PC (98)16.

TRANS/SC.3/AC.5/1997/6
TRANS/SC.3/AC.5/1997/7
TRANS/SC.3/AC.5/1997/8
TRANS/SC.3/AC.5/1998/9
TRANS/SC.3/AC.5/1998/10
TRANS/SC.3/AC.5/1998/11
TRANS/SC.3/AC.5/1998/12
TRANS/SC.3/AC.5/1998/13
TRANS/SC.3/AC.5/1998/14
TRANS/SC.3/AC.5/1998/15
TRANS/SC.3/AC.5/1998/16
TRANS/SC.3/AC.5/1998/17
TRANS/SC.3/AC.5/1998/18
TRANS/SC.3/AC.5/1998/19
TRANS/SC.3/AC.5/1999/20
TRANS/SC.3/AC.5/1999/21

4. Poursuite des travaux

5. Questions diverses

**COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN
COMMISSION DU DANUBE
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE DES NATIONS UNIES**

NOTES EXPLICATIVES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Selon l'usage, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

S'agissant de la poursuite de la deuxième lecture du projet de Convention, le Comité voudra peut-être renouveler le bureau de sa réunion précédente: Présidence : M. CUCU (Roumanie); Vice-Présidence : Mme. VANLUCHENE (Belgique).

3. APPROBATION DÉFINITIVE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ PRÉPARATOIRE AU COURS DE SA CINQUIÈME SESSION

Le Comité préparatoire voudra peut-être adopter définitivement le rapport sur sa cinquième session qui avait été approuvé sous la réserve des versions anglaise et russe.

4. EXAMEN DU PROJET DE LA CONVENTION RELATIVE AU CONTRAT DE TRANSPORT DE MARCHANDISES EN NAVIGATION INTÉRIEURE ET SES ANNEXES (PROTOCOLES 1 ET 2)

Le Comité préparatoire voudra peut-être reprendre la poursuite et achèvement de la deuxième lecture du projet de Convention (examen des textes entre crochets, des variantes et des propositions n'ayant pas encore fait l'objet d'un consensus ou ayant fait l'objet d'amendements).

Un projet de texte consolidé tenant compte des travaux antérieurs du Comité, est communiqué sous la cote TRANS/SC.3/AC.5/1999/21. Les articles 1 à 8 de ce document sont les articles qui figurent dans le projet consolidé transmis par le Secrétariat à l'issue de la réunion d'août 1997 (TRANS/SC.3/AC.5/1998/11), mais amendés par le rapporteur selon le document de référence également communiqué (TRANS/SC.3/AC.5/1999/20). Il appartiendra aux délégations de décider du texte à retenir (projet consolidé initial (TRANS/SC.3/AC.5/1998/11) ou amendé tel que reproduit dans le document TRANS/SC.3/AC.5/1999/21). Le document de référence (TRANS/SC.3/AC.5/1999/20) indique tous les amendements apportés par le rapporteur par rapport notamment à la version consolidée du Secrétariat.

Enfin les articles 12 à 14 sont ceux contenus dans le document TRANS/SC.3/AC.5/1997/1 tels qu'ils résultent de la première lecture.

5. POURSUITE DES TRAVAUX

Le Comité préparatoire voudra peut-être examiner l'organisation éventuelle d'un groupe de rédaction en vue de la toilette des différentes versions et la date et modalités d'organisation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption de la Convention CMNI.

6. QUESTIONS DIVERSES

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité voudra peut-être enfin soulever d'autres questions liées à l'établissement de la Convention.
